

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 05 Juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	Résultats du vote :
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	Voix Pour : 24
Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires – 5 suppléants)	Voix Contre : 0
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Abstention : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 25 Mai 2018	

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mr Magnier, Mme Fargette, Mr Morellon, Mme Philippon, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Bereaux.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mr Pillière, Mr Marinel, Mr Delahaye, Mr Dussaussoy, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommée secrétaire de séance : Mme Van Landeghem.

Objet : Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission d'examen des offres et de la Commission de Délégation de Service Public N°20180601

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 Juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 Mars 2016 relatifs aux marchés publics,

- Vu l'ordonnance N°2016-65 du 29 Janvier 2016 et le Décret N°2016-86 du 1^{er} Février 2016 relatifs aux contrats de concession,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.1411-3 suivants à L.1411-5 et D.1411-3 suivants à D. 1411-5,

- Entendu la proposition de règlement intérieur définissant les règles de fonctionnement des instances suivantes : Commission d'Appel d'Offres, Commission d'examen des offres et Commission de Délégation de Service Public,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du Bureau en réunion du 22 Mai 2018,

.../...

Les membres du Comité Syndical,

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission d'examen des offres et de la Commission de Délégation de Service Public,

- D'AUTORISER le Président à signer le règlement intérieur joint à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180605-20180601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Marcel CHATELAIN

